



centre de gestion de l'eure
fonction publique territoriale

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETE N° 2022- 34- CONC
PORTANT LISTE D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2022

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu Le Code Général de la Fonction Publique ;**
Vu La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,
Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;
Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007, modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys ;
Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifié par le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;
Vu le décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'arrêté n° 2021-21-CONC du 6 avril 2021 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022.
Vu l'arrêté n° 2021-33-CONC du 16 août 2021 portant admission à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022.
Vu l'arrêté n° 2021-47-CONC du 30 novembre 2021 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022.
Vu l'arrêté n° 2021-48-CONC du 27 décembre 2022 portant désignation des correcteurs et examinateurs de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022.
Vu l'arrêté n° 2022-29-CONC du 27 juin 2022 portant désignation des correcteurs et examinateurs de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022 modifiant l'arrêté 2021-48 du 27 décembre 2022 portant désignation des correcteurs et examinateurs de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022.

CONSIDERANT la liste des candidats admis dressée par le jury d'admission de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022, qui s'est réuni le 30 août 2022.

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOIX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99 – Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'admission de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022, à compter du **30 août 2022**, les candidats ci-après cités :

NOM	Prénom	SPÉCIALITÉ
AUBRÉE	Maxime	CONDUITE DE VÉHICULES
AVIEGNE	Jonathan	CONDUITE DE VÉHICULES
BABISE	Pascal	MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE
BALLOUARD	Jerome	CONDUITE DE VÉHICULES
BEAUBERNARD	Nathan	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
BELARBI	Boubaker	MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE
BELLAZZOUGUI	Megdouda	LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ
BIALAS	François	CONDUITE DE VÉHICULES
BLOT	Christelle	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
BOCQUIN	Anaïs	CONDUITE DE VÉHICULES
BOUIN	Wilfried	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
CARTON	Ones	CONDUITE DE VÉHICULES
CASTILLO	Sébastien	CONDUITE DE VÉHICULES
CHAMBRY	Yannick	MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE
CHARETIERS	Aurélien	CONDUITE DE VÉHICULES
CHERON	Flavien	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
CHÉRON	Anthony	LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ
CODEVELLE	Jérémy	LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ
COLLEY	Yannick	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
COPIN	Diana	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
COUVET	Geoffrey	CONDUITE DE VÉHICULES
CREVEL	Deborah	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
DAVID	Lucas	CONDUITE DE VÉHICULES
DELAUNAY	Aurélien	MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE
DELUCA	Christophe	CONDUITE DE VÉHICULES
DEVISMES	Nicolas	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
DURUBLE	Manuella	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
FAUVILLE	Aurélien	CONDUITE DE VÉHICULES
FAUVILLE	Benjamin	CONDUITE DE VÉHICULES
FETILLE	Mickael	CONDUITE DE VÉHICULES
GOUJON	Mickael	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
HAULE	Kévin	CONDUITE DE VÉHICULES
HERBET	Julien	CONDUITE DE VÉHICULES
HINFRAY	Marie-Gabrielle	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
JUIN	Christelle	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
JUSTIN	Mélanie	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
KLEIN	Morgan	CONDUITE DE VÉHICULES

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX - BP 276 - 27002 EVREUX CEDEX - Tél : 02 32 39 23 99 - Mail : info@cdg27.fr - Site Internet : www.cdg27.fr

NOM	Prénom	SPÉCIALITÉ
KONE	Djibyriou	CONDUITE DE VÉHICULES
LAMOUR	Ludivine	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
LE BRUN	Sébastien	CONDUITE DE VÉHICULES
LECUYER	Damien	CONDUITE DE VÉHICULES
LENEL	Benjamin	CONDUITE DE VÉHICULES
LEPREVOST	Anthony	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
LEROY	Jeffrey	CONDUITE DE VÉHICULES
LEROY	Tom	MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE
LESUR	Raphael	LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ
LEVANNIER	Laure	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
LOUVIN	Cathy	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
MAMADOU	Saidou	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
MARCHAND	Damien	LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ
MARCHAND	David	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
MARNIERE	Frédéric	LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ
MEDELICES	Angélique	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
MOIGNOT	Aurèlie	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
MORAIN	Jean-Luc	CONDUITE DE VÉHICULES
MORIN	Ludovic	LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ
NUNES	Valentin	CONDUITE DE VÉHICULES
OPIGEZ	Christophe	CONDUITE DE VÉHICULES
PERIN	Sylvie	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
PREVOST	Yohann	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
RICHARD	Gregory	CONDUITE DE VÉHICULES
RIDEL	Mathieu	CONDUITE DE VÉHICULES
SAUTREUIL	Pascal	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
TALBOT	Alexandre	MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE
TELLIER	Angélique	LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ
THUILLIER	Christelle	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
TRINH	Gaelle	ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE
VAUCLIN	Jonathan	CONDUITE DE VÉHICULES
VERDIER	Michael	CONDUITE DE VÉHICULES

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure.

FAIT A ÉVREUX, le 30 août 2022

Le Président



Pascal LEHONGRE

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOIX - BP 276 - 27002 EVREUX CEDEX - Tél : 02 32 39 23 99 - Mail : info@cdg27.fr - Site Internet : www.cdg27.fr